

À titre d'exemple

Madame F., âgée de 89 ans, vit avec son mari, principal aidant. De part sa pathologie et ses troubles du comportement, elle met en difficulté les interventions des aides à domicile. Peu de moyens financiers, des enfants éloignés, un aidant épuisé rendent la situation complexe.

Le SAAD contacte le gestionnaire de cas de son territoire.

Il se rend au domicile en présence du service «demandeur».

Il recueille le consentement écrit de la personne ou du conjoint et informe le médecin traitant et les professionnels concernés de son intervention.

Ses visites régulières auprès de la personne et de l'entourage permettent de :

- Créer un climat de confiance
- Évaluer les besoins et les attentes
- S'assurer des droits et des orientations envisageables (toutes formes de répit ou autres services et intervenants)
- Partager en concertation son analyse multidimensionnelle
- Élaborer le PSI en lien avec la personne et les partenaires
 - Suivre l'évolution de la situation au long cours



QUI CONTACTER ? Les MAIA en Haute-Garonne

MAIA 31 Nord

Bassins de santé Cornebarrieu et de St Jean - L'Union

contact :
maia31nord@asa-asso.com
05.61.15.75.57

MAIA 31 Lauragais

Bassins de santé de Villefranche de Lauragais et canton de Revel

contact :
maia31lauragais@asa-asso.com
05.61.23.36.08

MAIA 31 Toulouse

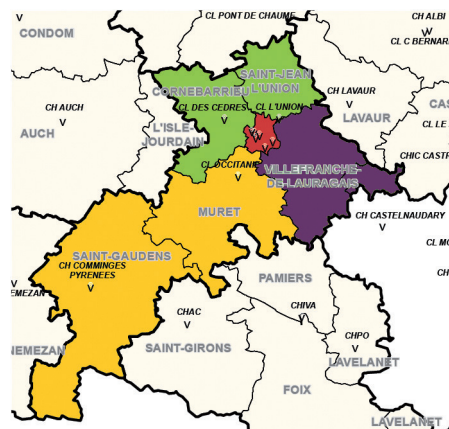
Bassins de santé Toulouse

contact :
maia31toulouse@mutualite-mhg.fr
05.61.76.61.40

MAIA 31 Sud

Bassins de santé Muret et Saint-Gaudens

contact :
maia31sud@ch-muret.fr
05.67.52.81.42



LA MAIA

Un dispositif pour simplifier le parcours des personnes âgées en perte d'autonomie et optimiser l'offre de soins et de services sur le territoire.



L'intégration des acteurs pour l'autonomie des personnes âgées



• La MAIA, c'est quoi ?

Un dispositif issu du Plan Alzheimer 2008-2012, visant à optimiser la prise en charge, à domicile, des personnes âgées en perte d'autonomie et à soutenir les aidants.

Un accompagnement individualisé des personnes en situation complexe par des gestionnaires de cas.

Un nouveau mode d'organisation (Guichet Intégré) articulant les acteurs volontaires des secteurs : sanitaire, social et médico-social.



• Quelles sont ses missions ?

Améliorer la lisibilité et la cohérence de l'offre de soins et de service.

Identifier les forces et les faiblesses des territoires en matière de services rendus à la personne âgée.

Simplifier les démarches de la personne et son parcours de vie.

Éviter les ruptures de prise en charge.

• La MAIA, c'est qui ?

Un pilote, animateur du dispositif et du processus d'intégration entre partenaires.

Des gestionnaires de situations complexes (travailleurs sociaux, professionnels de santé, psychologues...) ayant une compétence spécifique pour assurer :

- ▶ Un suivi intensif de la personne âgée à domicile.
- ▶ une coordination transversale avec les différents intervenants issus du sanitaire, du social ou du médico-social (mise-en-place d'un Plan de Service Individualisé - PSI).

Sans se superposer ni se substituer aux professionnels en place ou à l'entourage de la personne

Les partenaires du guichet intégré, partageant des pratiques et des outils communs pour apporter une réponse identique à tout endroit du territoire quelque soit la porte d'entrée dans le système d'aide et de soins.



• Qui, Quand solliciter les gestionnaires de cas ?

Les professionnels, lorsqu'ils identifient une **situation complexe** qui cumule plusieurs **critères** :

1 • La situation est instable et compromet le projet de maintien à domicile, en raison :

- a) d'un problème d'**autonomie fonctionnelle**
- b) et d'un problème relevant du **champ médical**
- c) et d'un problème d'**autonomie décisionnelle**.

2 • Les aides et les soins sont insuffisants ou inadaptés.

3 • Il n'y a pas d'entourage proche en mesure de mettre en place et coordonner dans la durée les réponses aux besoins.

(Personne isolée ou dont l'entourage n'est pas en mesure de mettre en place et coordonner les aides et les soins)



Inclusion si **1** (a+b+c) + **2** + **3**

Une orientation vers la Gestion de cas MAIA ne peut pas se faire en situation médicale aiguë ou de crise.

Ce service s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans ou aux personnes de moins de 60 ans souffrant d'une maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Un simple renforcement des aides n'est pas suffisant.

Si un des critères au moins n'est pas validé, la situation ne relève pas de la gestion de cas. Elle devra être orientée vers un autre service du guichet intégré.